

**PROCLAMATION DES RESULTATS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PRES  
UNIVERSITE PARIS LUMIERES  
SCRUTIN DU 6 MARS 2013  
COLLEGE BIATSS**

*-ooOoo-*

**L'administrateur provisoire du PRES Université Paris Lumières,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts des établissements fondateurs ;

Vu les statuts du PRES Université Paris Lumières ;

Vu le règlement intérieur du PRES Université Paris Lumières ;

Vu la lettre de l'administrateur provisoire du PRES Université Paris Lumières, en date du 5 février 2013 ;

Vu les arrêtés n°2013-022 et ARR 2013-123 des établissements fondateurs portant convocation des électeurs aux élections des représentants au conseil d'administration du PRES Université « Paris Lumières » ;

Vu le procès-verbal relatif aux résultats des opérations électorales;

**DECIDE**

**Article 1 - Collège des personnels BIATSS de l'Université Paris Ovest Nanterre La Défense**

Nombre d'électeurs inscrits	9	Nombre de suffrages valablement exprimés	8
Nombre d'émargements	8	Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	8	Rapport électoral	8
Nombre de bulletins blancs, nuls et d'enveloppes vides	0		

Ont Obtenu :

<b>LISTES</b>	<b>Voix</b>	<b>Total sièges obtenus par liste</b>
Intersyndicale Interétablissements des syndicats (Dionysoise - FERC SUP CGT - SGEN CFDT - SNASUB FSU (UPOND) - SNPTE UNSA)	8	1

Sont proclamés élus :

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
PETIT Jean-Jacques	JUNG Laurence

**Article 2**

Le directeur du PRES Paris Lumières est chargé de l’affichage du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 mars 2013,  
**L’administrateur provisoire du PRES**  
**Université Paris Lumières,**



**Pascal BINCZAK**